

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service aménagement, risques  
Cellule prévention des risques

Références : SAR/CPR/AF

Annecy, le **23 MAI 2017**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Arrêté n° DDT - 2017 - 1085**

**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs**

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-83 du 9 février 2006 modifié le 26/07/2007, le 31/08/2007, le 03/03/2008, le 10/03/2008, le 23/06/2008, le 23/10/2008, le 26/03/2009, le 06/07/2009, le 17/12/2009, le 20/04/2010, le 27/07/2010, le 23/09/2010, le 07/02/2011, le 21/02/2011, le 17/03/2011 mis à jour le 31 mars 2011 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-016 du 28 mars 2017 de délégation de signature à Mme la directrice départementale adjointe des territoires de la Haute-Savoie, chargée de l'intérim des fonctions de directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2017-1045 du 10/05/2017 d'approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Féternes ;

**ARRETE**

**Article 1** : L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

**Article 2** : L'obligation prévue au IV de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique pour les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique figurant en annexe.

**Article 3** : Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations consultable en mairie, à la préfecture et en sous-préfecture.

**Article 4** : Une copie du présent arrêté et de la liste des communes visées à l'article 1 est adressée aux maires des communes concernées ainsi qu'à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois dans les mairies des communes concernées ; il sera, en outre, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Une mention de l'arrêté sera insérée dans le journal Le Dauphiné Libéré.

Il en sera de même pour chaque mise à jour.

**Article 5** : Mme la directrice départementale adjointe des territoires de la Haute-Savoie, chargée de l'intérim des fonctions de directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, Mme le maire de Féternes, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,

La directrice adjointe,  
chargée de l'intérim  
du directeur départemental des territoires,

Isabelle NUTI

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDT-2017-1085 du 23 mai 2017  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

**Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques  
naturels, miniers et technologiques à tout contrat de vente ou de location**

N° Insee	Commune	PPRN approuvé	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRN prescrit	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRM approuvé	PPRT approuvé	Effet thermique	Effet de surpression	Sismicité
74101	DINGY-EN-VUACHE																	Modérée (3)
74102	DINGY-SAINT-CLAIR	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74103	DOMANCY	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74104	DOUSSARD																	Moyenne (4)
74105	DOUVAIN																	Moyenne (4)
74106	DRAILLANT																	Moyenne (4)
74107	DROISY																	Modérée (3)
74108	DUINGT																	Moyenne (4)
74109	ELOISE																	Modérée (3)
74110	ENTREMONT	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74111	ENTREVERNES																	Moyenne (4)
	EPAGNY-METZ-TESSY	oui	●	●	●		●											Moyenne (4)
74114	ESSERT-ROMAND																	Moyenne (4)
74116	ETEAUX																	Moyenne (4)
74117	ETERCY																	Moyenne (4)
74118	ETREMBIERES	oui		●														Moyenne (4)
74119	EVIAN-LES-BAINS																	Moyenne (4)
74121	EXCENEVEX																	Moyenne (4)
74122	FAUCIGNY																	Moyenne (4)
	FAVERGES-SEYTHENEX	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74124	FEIGERES																	Modérée (3)
74126	FESSY																/	Moyenne (4)
74127	FETERNES	oui		●	●													Moyenne (4)
	FILLIERE	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74128	FILLINGES	oui	●		●													Moyenne (4)
74129	LA FORCLAZ																	Moyenne (4)
74130	FRANCLENS																	Modérée (3)
74131	FRANGY																	Modérée (3)
74133	GAILLARD	oui	●	●	●													Moyenne (4)
74134	LES GETS	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74135	GIEZ																	Moyenne (4)
74136	LE GRAND-BORNAND	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74137	GROISY																	Moyenne (4)
74138	GRUFFY																	Moyenne (4)
74139	HABERE-LULLIN																	Moyenne (4)
74140	HABERE-POCHE																	Moyenne (4)
74141	HAUTEVILLE-SUR-FIER																	Moyenne (4)
74142	HERY-SUR-ALBY																	Moyenne (4)
74143	LES HOUCHES	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74144	JONZIER-EPAGNY																	Modérée (3)
74145	JUVIGNY	oui	●	●	●													Moyenne (4)
74146	LARRINGES																	Moyenne (4)
74147	LATHUILE																	Moyenne (4)
74148	LESCHAUX																	Moyenne (4)
74150	LOISIN																	Moyenne (4)

Commune	Evénement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.
FAVERGES	I	21/12/91	22/12/91	06/11/92	18/11/92
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
FEIGERES	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
FETERNES	I	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	11/07/95	11/07/95	26/12/95	07/01/96
	M	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	M	15/03/01	11/04/01	29/05/01	14/06/01
FILLINGES	I	03/07/07	04/07/07	10/01/08	13/01/08
	I	07/10/93	11/10/93	08/03/94	24/03/94
	I	30/06/90	01/07/90	14/01/92	05/02/92
	I	26/06/90	27/06/90	16/10/92	17/10/92
	I	04/07/85	04/07/85	06/11/85	28/11/85
	M	01/01/94	31/01/94	30/06/94	09/07/94
	Ms	01/07/03	30/09/03	30/03/06	02/04/06
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LA FORCLAZ	I	11/07/95	11/07/95	26/12/95	07/01/96
	I	07/06/90	08/06/90	16/10/92	17/10/92
FRANCLENS	I	31/05/92	01/06/92	04/02/93	27/02/93
	Ms	01/07/03	30/09/03	30/03/06	02/04/06
FRANGY	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
GAILLARD	I	01/05/15	03/05/15	16/07/15	22/07/15
	M	01/01/93	31/12/95	17/07/96	04/09/96
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LES GETS	I	30/04/15	05/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	11/12/97	12/12/97	09/04/98	23/04/98
	I	11/08/97	11/08/97	03/11/97	16/11/97
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	M	01/05/15	03/05/15	16/07/15	22/07/15
GIEZ	I	01/05/15	02/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LE GRAND-BORNAND	I	01/05/15	02/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	11/12/97	12/12/97	09/04/98	23/04/98
	I	25/08/97	25/08/97	03/11/97	16/11/97
	I	11/07/95	11/07/95	03/04/96	17/04/96
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	I	14/07/87	14/07/87	31/07/87	15/08/87
	M	01/05/15	03/05/15	16/07/15	22/07/15
	Ms	01/07/03	30/09/03	25/08/04	26/08/04
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme